

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Lift	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-12R305/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-12-R305	Date 2013-02-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-027-15138	
File No. - N° de dossier QCN-2-35497 (027)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Josée	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn027
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2932 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Inclus dans la modification 002 :

- 1- Modification des critères techniques obligatoires de la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthodes de sélections (voir articles 3 et 5);
- 2- Modification de l'Annexe A - Besoin (Voir 1, 2.3 et 10);
- 3- Modification de l'Annexe B - Base de paiement.

1- Modifier les critères techniques obligatoires de la PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION comme suit (voir articles 3 et 5) :

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des critères techniques obligatoires, si le produit proposé s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères. Le simple fait de mentionner qu'il répond au critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut rappeler d'autres documents accompagnant la soumission, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner une réponse pour chacun des critères. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évalués sur les exigences techniques suivantes:

Article	Critères techniques obligatoires	Rencontré	Non rencontré	Renvoi aux documents de support inclus dans la soumission
1	Capacité de levage par colonne de 17 000 livres minimum			
2	Capacité de levage pour un ensemble de 4 colonnes de 65 000 livres minimum			
3	Fonctionnement par système à cylindre hydraulique ou “Free-ball Screw Mechanism” (Pas de vis sans fin)			
4	Chaque cylindre doit être équipé d'un système de protection anti-retour lors de l'éclatement d'un boyau			

5	Système fonctionnant sans fil. Chaque colonne est munie de deux (2) batteries à décharge profonde de 12 Volts DC ou système hybride (110 Volts et batteries)			
6	La hauteur de levage de chaque fourche doit être au moins de 67 pouces.			
7	Le temps de montée du levage d'un véhicule ne doit pas excéder 100 secondes.			
8	Chaque colonne doit être équipée d'un mécanisme de cric à palettes à trois (3) positions pour son déplacement.			
9	Le système du cric à palette doit être électriquement branché au système de commande.			
10	Poids total de chaque colonne ne doit pas excéder 1 250 livres.			
11	Chaque colonne doit être munie d'un dispositif permettant l'éclairage du dessous d'un véhicule.			
12	Il ne doit y avoir aucun réservoir externe de graisse ou d'huile à remplir.			

2- Modifier l'Annexe A - Besoin comme suit (voir 1, 2.3 and 10):

ANNEXE A

BESOIN

ÉQUIPEMENT DE LEVAGE ÉLECTRO-HYDRAULIQUE À COLONNE MOBILE SANS FIL OU HYBRIDE

1. CONTEXTE

Le 35e Groupe Brigade du Canada (35GBC) désire faire l'acquisition d'un système de levage électro-hydraulique à colonne mobile sans fil **ou hybride** qui permettra de soulever des autobus, des camions, et autres véhicules afin d'en faire l'inspection, l'entretien, la maintenance et le nettoyage.

2. DESCRIPTION

- 2.3 Chaque colonne doit contenir sa propre alimentation d'énergie qui se composera de 2 batteries à décharge profonde de 12 VDC, combinées pour fournir 24 VDC **pour le système sans fil de batteries avec recharge sur 100 volts pour le système hybride.**

Pour le système sans fil, un système de recharge de la batterie doit être incorporé à même le bloc d'alimentation, pour le système hybride, la recharge des batteries se fera à partir d'une source de courant de 110 volts.

Le voyant de chargeur doit allumer une lampe quand le système se recharge, même si le contact "alimentation PRINCIPALE" est dans la POSITION FERMÉE. Une fois que les batteries sont rechargées, le voyant de chargeur doit allumer une autre lampe pour informer l'opérateur que les batteries ont été entièrement rechargées.

La source d'énergie doit être protégée contre la surcharge entre le commutateur de puissance primaire et les circuits moteur/contrôle.

Les batteries pleinement chargées du système de puissance doivent être capable de faire 15 cycles complets montée/descente à pleine capacité.

10. MÉCANISME D'ENTRAÎNEMENT

Chaque cylindre hydraulique doit être équipé d'un système de protection anti-retour lors de l'éclatement d'un boyau hydraulique afin d'éviter une descente accidentelle de la charge.

- 10.1 ~~Le système d'entraînement doit être hydraulique et permettre de soulever la charge sans aucune pulsation, secousse, ou instabilité. Le système hydraulique doit comprendre la pompe alimentée par un moteur 24 VDC, des valves directionnelles, et d'un réservoir hydraulique.~~
- 10.2 ~~Le cylindre de levage hydraulique doit être du type avec piston pour limiter les fuites en cas de dommage du cylindre. La tige du piston doit être orientée vers le plancher.~~
- 10.3 ~~Chaque cylindre hydraulique doit être équipé d'un système de protection anti-retour lors de l'éclatement d'un boyau hydraulique afin d'éviter une descente accidentelle de la charge.~~

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Article	Description	QTÉ	Prix total ferme (Taxes de vente en sus)
1	Système de levage électro-hydraulique à colonne mobile sans fil ou hybride, tel que détaillé à l'annexe A. DDP (Québec, Québec) , incluant tous les frais de douanes, transport et livraison.	1	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-12R305/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-12-R305

File No. - N° du dossier

QCN-2-35497

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

***Tous les autres termes et conditions de la demande de proposition demeurent les mêmes.